

Analyse des coûts des traitements de médecine complémentaire

Coûteuse médecine complémentaire

Certaines prestations de médecine complémentaire sont remboursées depuis 2012 par l'assurance obligatoire des soins. Une analyse des coûts, désormais disponible, démontre clairement que l'homéopathie et consorts occasionnent des coûts significativement plus élevés que la médecine conventionnelle.

La médecine traditionnelle chinoise, l'homéopathie, la médecine anthroposophique et la phytothérapie figurent à nouveau, depuis 2012, dans le catalogue des prestations de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Depuis cette date, les coûts par patient des médecins proposant une thérapie complémentaire ont augmenté fortement comparés aux coûts des médecins conventionnels. Ce constat va à l'encontre de l'affirmation généralement répandue que les traitements alternatifs sont moins coûteux que ceux de la médecine conventionnelle. C'est le contraire qui est vrai comme le démontre une analyse des coûts réalisée par le bureau bâlois B,S,S. (Recherche et conseils économiques), sur mandat du ressort Evaluations d'économie de santé suisse.

Avant tout des généralistes

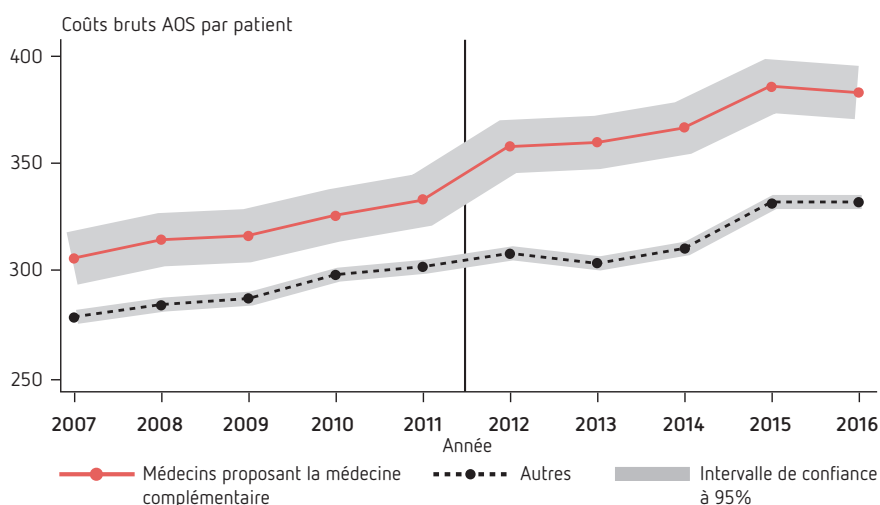
Le fournisseur de prestations qui veut facturer des prestations de médecine complémentaire à la charge de l'assurance de base doit être titulaire d'un certificat de capacité correspondant. Près de 90% des prestataires de médecine complémentaire sont des médecins de premier recours (« médecine interne générale » ou « médecin praticien »). Les 10% restants travaillent essentiellement dans les domaines de la gynécologie et obstétrique, de l'anesthésiologie et de la médecine de l'enfance et de l'adolescence.

Diplômes étrangers, part élevée de femmes

Par rapport à la médecine conventionnelle, il est frappant de constater qu'en médecine complémentaire, une part élevée de médecins, hommes et femmes, ont obtenu leur diplôme à l'étranger. La forte proportion de femmes dans cette discipline est également

frappante : elle est de 36%, par rapport à 30% pour les médecins conventionnels. En ce qui concerne la structure des patients, le pourcentage de femmes est également prédominant, atteignant pour la médecine complémentaire quatre points de plus que pour les autres médecins. Enfin, on observe aussi des variations régionales. La proportion de

Complémentaires et coûteuses



Le graphique montre l'évolution des coûts des traitements par patient chez les médecins de premier recours (médecine générale interne et médecins praticiens). On observe une forte hausse des coûts chez les prestataires de médecine complémentaire lors de l'introduction, en 2012, du remboursement obligatoire de ces prestations par l'AOS. Source : pool de données, pool tarifaire, registre des codes-cranciers (SASIS SA) ; calculs du bureau B,S,S. Recherche et conseils économiques.

prestataires de médecine complémentaire par rapport aux médecins conventionnels est sensiblement supérieure en Suisse alémanique à celle de la Suisse latine. Ce constat n'est pas surprenant quand on sait que les taux de vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole sont plus élevés en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Autrement dit, la population suisse alémanique se montre plus critique envers les vaccinations et plus encline à croire aux vertus de la médecine complémentaire que les Romands et Tessinois.

Coûts des traitements: 22% plus élevés

L'analyse du bureau B,S,S. a révélé que les prestataires de médecine complémentaire occasionnent, par patient, des coûts de traitement supérieurs de 22% à ceux de leurs collègues pratiquant la médecine conventionnelle (les variations au sein de la structure des patients ont été corrigées en ce qui concerne l'âge, le sexe, la franchise et les maladies chroniques). Si l'on tient compte

des coûts occasionnés en pharmacie, en laboratoire externe ainsi qu'en physiothérapie, les prestataires de médecine complémentaire sont 11% plus chers. Avec un collectif de patients comparable, ces derniers occasionnent donc en moyenne des coûts à charge de l'AOS sensiblement plus élevés que les médecins conventionnels. Conséquence: dans les évaluations d'économicité, les prestataires de médecine complémentaire sont plus fréquemment suspectés de travailler de manière non économique ou sont statistiquement en dehors des normes.

Introduction de l'obligation de remboursement par l'AOS: un facteur de hausse des coûts

Les prestations de médecine complémentaire ne représentent à elles seules qu'une part modeste de l'ensemble des coûts de l'assurance de base. Toutefois, le principe souvent évoqué «complémentaire = moins coûteux» est clairement contredit par l'analyse statistique des coûts: ceux-ci ont augmenté

de 8% environ lorsque certaines prestations de médecine complémentaire ont été obligatoirement mises à charge de l'AOS en 2012 (voir graphique).* Cela signifie que les positions tarifaires relatives aux médecines complémentaires sont facturées *en plus* de toutes les autres prestations de médecine conventionnelle et qu'elles sont donc un facteur de hausse des coûts. En matière de facturation, il faudrait donc logiquement dire que les prestations de médecine complémentaire «s'ajoutent» et ne «remplacent pas» les prestations de médecine conventionnelle.

Lukas Brunner, responsable des évaluations d'économicité, santésuisse.

Boris Kaiser, chef de projet, bureau B,S,S. Recherche et conseils économiques

* Les résultats se basent sur la méthode des doubles différences, ou méthode des différences de différences, et sont solides en ce qui concerne la spécification du modèle. L'analyse se fonde sur 4665 médecins de premier recours (médecine générale interne et médecins praticiens) pour les années 2007 à 2016.

Annonce

L'assurance-maladie et vous

OFFREZ-VOUS
UNE CURE D'INFOS!

santésuisse
présente

parlons-assurance-maladie.ch

Véritable guide pour les assurés,
cette nouvelle plateforme vous donne
les clés pour mieux comprendre
et mieux maîtriser l'assurance-maladie.

Une action de  santésuisse